

Comité de Pilotage des Sites Natura 2000 de Rambouillet

ZSC FR1100796 « Forêt de Rambouillet »
ZSC FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline »
ZPS FR112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches »

04 juin 2024 à Poigny-la-Forêt

COMPTE RENDU

LISTE DES PARTICIPANTS :

	Nom	Structure	Fonction
Services de l'état	Cyril EPICOCO	DRIEAT	Chargé d'études Natura 2000
	Laurence PETITGUILLAUME	DDT 78	Adjointe service Environnement
	Fabien CHEBAUT	DDT 78	Chef de l'unité FCMN
	João DUARTE DA SILVA	DDT 91	Chargé d'Etude
Collège Collectivités	Coralie VERDIER	Région	Chargée de mission Natura 2000
	Virginie DAVOUST	Région	Chargée de mission PNR
	Dominique BARDIN	Clairefontaine en Yvelines	Adjoint
	Florence LION	Condé sur Vesgre	Adjointe
	Jean-Louis DUCHAMP	Vieille Eglise en Yvelines	Maire
	Jean-Louis BARON	Le Perray en Yvelines	Adjoint
	Benoit PETITPREZ	Rambouillet	Adjoint
	Denis GUYARD	Magny les Hameaux	Elu
Nathalie EBERLIN	Magny les Hameaux	Chargée de mission Transition écologique	
Autres membres	Valérie DELAGE	ONF	Chef de projet Environnement
	Olivier RENAULT	ARB	Chargé de projets
	Julien GORDON	SMAGER	Chargé de Mission RNNERY et N2000
	Joanne ANGLADE-GARNIER	CSRPN	Conservatrice RNNERY
	Jean Michel HERVOUET	FFO	Président
	Chantal HERVOUET	FFO	Trésorière
	John ROSE	ANY	
	François VERGONJEANNE	CERF	Vice Président
	Didier JOSSET	DODEP 78 Ct Rambouillet	Président
	Michel HARD	CDRP78	
Alain DUMAS	FFVelo CoReg/CoDep	Secrétaire	
Structure porteuse	Anne CABRIT	PNR	Présidente et Présidente du COPIL
	Jean MOLA		Directeur
	François HARDY		Chargé de Mission Environnement
	Olivier MARCHAL		Chargé d'études Environnement
Excusés	DRIAAF, Département de l'Essonne, Département des Yvelines, Communes de Bullion, Châteaufort, La Boissière Ecole, St. Lambert-des-Bois, NaturEssonne et LPO Ile-de-France		

PRÉAMBULE

Depuis janvier 2015, le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est la structure porteuse en charge de l'animation de ces 3 sites Natura 2000. Le PNR a été renouvelé une seconde fois dans cette mission le 21 décembre 2021 jusqu'au 21 décembre 2024. Par marché, l'ONF assure la co-animation des sites avec le PNR. L'année 2024 a vu se poursuivre les actions engagées pour la mise en œuvre de ces Documents d'Objectifs (DOCOB). Le Comité de Pilotage (COPIL) qui s'est tenu 04 juin 2024 présentait à ses membres le bilan des 2 années 2022 / 2023 et le programme prévisionnel de l'année 2024. Les présentations sont accessibles à ce lien : [Documents Copil N2000 juin 2024.](#)



PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS

Accueil et introduction par Mme Anne CABRIT, Présidente du Parc naturel régional et présidente du COPIL.

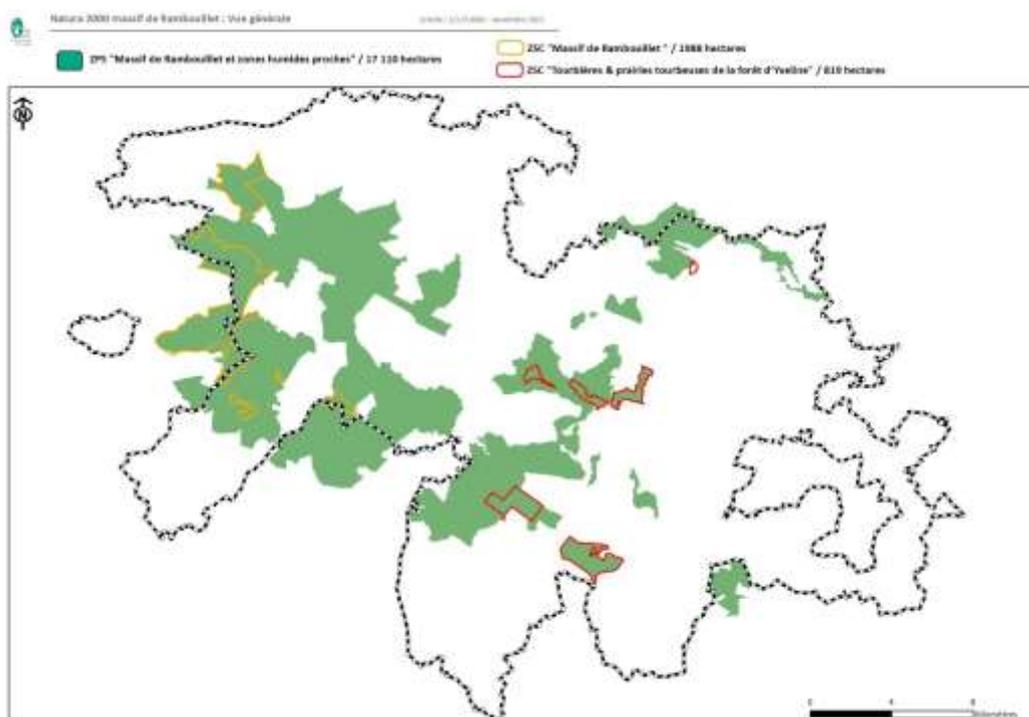
1. Information sur le transfert de la coordination de Natura 2000 à la Région (Région)

Transfert effectif depuis le 1^{er} janvier 2023 (issu de la Loi dite 3DS) : transfert administratif et financier de l'Etat vers les Régions. La Région a mis en place un service Natura 2000 avec 3 animatrices territoriales (Mme Coralie VERDIER pour les sites de l'Ouest de la région), ainsi que deux personnes au service instruction FEADER pour le suivi financier (animation et contrats).

La DRIEAT reste instructeur des désignations ou modifications des sites, du rapportage des données à la Commission européenne, et pilote l'instruction des MAEC et des Evaluation d'Incidences Natura 2000 réalisées avec les DDT.

2. Rappel sur les 3 sites Natura 2000 et leurs principaux enjeux (ONF)

- Voir la présentation



3. Bilan de l'animation des sites en 2022/2023 (PNR / ONF)

- Suivi des espèces d'intérêt communautaire dans la ZPS : Alouette lulu et Fauvette pitchou

Sur la base d'une pré étude réalisée en 2021 par l'ONF, 52 sites à prospecter ont été identifiés. Après deux passages par sites, réalisés par les 10 bénévoles et les agents du PNR et de l'ONF (40 heures d'observation cumulées pour 150 hectares de milieux favorables inventoriés) les résultats sont très décevants pour ces deux espèces dont l'état de conservation sur le massif est mauvais.

- Aucun contact de Fauvette pitchou (pas de population installée)
- Deux sites occupés par l'Alouette lulu (population très réduite)

L'état de conservation des milieux secs ouverts apparaît peu favorable, avec notamment une dynamique de fermeture des pelouses sèches. De nombreuses actions de restauration et de gestion des landes sont

cependant effectuées sur les sites en faveur des Habitats de landes et de l'Habitat d'espèce Engoulevant. Pour cette espèce cible les actions montrent une bonne efficacité avec le maintien des populations à l'échelle du Massif. Il est donc très probable que pour la Fauvette pitchou, il s'agisse avant tout de dynamique des populations à l'échelle régionale : le Massif de Rambouillet n'a en fait qu'une faible responsabilité pour l'état de conservation de cette espèce, qui pourrait malgré tout arriver à s'installer plus durablement dans les années à venir. La problématique des pelouses rases favorables à l'Alouette reste cependant un peu plus complexe, puisque ces milieux évoluent aussi plus défavorablement sur le massif mais ne sont pas directement ciblés par les travaux de restauration et de gestion des Habitat. Un projet de conservation des pelouses sèches sableuses pourrait notamment sur le domaine de Rambouillet (dernier bastion récurrent de cette espèce) lui permettre de conserver des surfaces d'installation favorables. A noter également que la Fauvette pitchou a été contactée à nouveau en 2024 (1 individu entendu vers les landes du Planet le 20 juin).

➤ Suivi des espèces d'intérêt communautaire dans les ZSC

Etat de la répartition de deux espèces de Vertigos (petits mollusques gastéropodes des zones humides) : les deux espèces d'intérêt communautaire *V. moulinsiana* et *V. angustior* s'avèrent être présentes sur les ZSC. Si *Vertigo angustior* n'est recensé que sur une parcelle (prairie de la Gravelle), *V. moulinsiana* est par contre relativement bien réparti sur les différentes entités des deux ZSC. Ces espèces sont de nouveaux enjeux de conservation qui seront intégrés au DOCOB à réactualiser en 2025).

➤ Gestion des habitats et espèces

- Organisation de chantiers écoles en partenariat ONF / PNR

Le PNR mène plusieurs actions de gestion manuelle des habitats d'espèces ou d'habitats d'intérêt communautaire (HIC) au sein de la ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » et sur la ZSC FR1100803 « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline ». En 2022, un nouveau partenariat engagé avec l'ONF a permis d'étendre ces actions de gestion / restauration à des sites emblématiques de la ZSC « Forêt de Rambouillet ».

Sur les deux années 2022 et 2023, ce sont :

- En ZSC, 7 chantiers réalisés sur 4 sites différents, équivalents de 134 journées homme sur les HIC (dont 10% supportés par les structures animatrices) ;
- En ZPS, 6 chantiers sur 2 sites différents, équivalents de 85 journées homme (dont 5 % supportés par les structures animatrices)

- Programme de restauration de mares et milieux tourbeux hors contrat Natura 2000 (ONF)

Au sein des Réserves Biologiques Dirigées de l'ONF, intégrées dans les périmètres des ZSC, l'ONF réalise régulièrement des actions de gestion / restauration de milieux notamment dans le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) Biodiversité confiée par le ministère en charge de l'écologie. En 2022/2023, une restauration de lande tourbeuse sur faciès dégradé à molinie a été réalisée à l'Epars, avec la création d'une vaste surface décapée et la création de mares. Un suivi de la colonisation de ces surfaces est mis en place et assuré par l'ONF.

4. Programme d'action 2024

➤ Suivi des espèces d'intérêt communautaire dans les ZSC



L'OPIE a fait état aux journées régionales des animateurs des déficits de connaissance et/ou de suivi des insectes en général au sein du réseau N2000 régional. Un programme de suivi est programmé en 2024 sur l'Agrion de Mercure et la Leucorrhine à large queue. Un complément est également prévu sur les derniers secteurs non prospectés pour les Vertigos, petits mollusques des habitats humides (Roselières, cariçaias...)

➤ Gestion des habitats et espèces

- Organisation de chantiers écoles en partenariat ONF / PNR

Quatre chantiers ont été réalisés début 2024, complétés par un nouveau programme pour l'année scolaire 2024/2025 avec les écoles LeaCFI de Jouy en Josas, CHEP du Tremblay et ISE de Versailles, ajoutant 4 autres interventions sur l'année 2024.

- Programme de restauration des habitats hors contrat Natura 2000 (ONF)

Un programme pluriannuel de gestion des Landes sèches du massif d'Angervilliers a été élaboré par l'ONF, les premiers travaux sont prévus pour l'hiver 2024/2025.

- Mise en œuvre d'actions en faveur du Balbuzard pêcheur

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions prévues au Docob ZPS, le PNR et l'ONF, via un financement de la Région, doit intervenir avec l'ONF pour installer des nacelles sur certains arbres dominants et isolés des sites Natura 2000, afin de favoriser l'installation d'un couple nicheur de Balbuzard sur le massif. Les interventions sont prévues en fin d'année 2024.

➤ Révision du DOCB des deux ZSC

Porté par la PNR, via un recrutement dédié financé par le budget animation Natura 2000, le recrutement prévu en septembre sera finalement effectif début décembre 2024.

5. Information : la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales

Une information a été faite sur cette dotation financière de l'état calculée sur la présence sur le territoire des commune d'aires dites de protection.

Sont éligibles à la dotation les communes rurales dont le territoire terrestre

- comprend > 350 hectares en aire protégée ;
- comprend > 10 hectares en zone de protection forte ;
- est couvert à plus de 80 % par une aire protégée ;
- est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000.

L'arrêté pour la dotation 2024 est paru en juillet :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049891728>

Pour plus de détail, chaque commune dans un site Natura 2000 peut consulter sur le site de la DGCL http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/dotations_en_ligne.php si elle est éligible à cette dotation particulière et afficher le montant perçu. Une fiche d'information sur le sujet a par ailleurs été éditée par le réseaux Natura 2000 porté par la fédération des parcs naturels régionaux : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/ressources/dotation-amenites-rurales>
Sur les 3 sites de Rambouillet, 22 communes sur les 36 concernées (les communes les plus rurales) recevront au titre de Natura 2000 une dotation 2024. Pour les 19 commune concernées qui sont également membres du Syndicat mixte du Parc naturel, la dotation PNR est bonifiée par les sites Natura 2000.

